

<p><u>Le Propriétaire :</u> Mme, Piquemal-Pastré Anaïs Mas de la Roubine Gîte Rovina 66 200 Elne ☎ 04-68-22-76-72 ☎ 06.26.79.00.74 WWW.mas-roubine.com contact@mas-roubine.com</p>	<p><u>Locataire :</u> M., Mme, Mlle Adresse : Code postal : Commune : E-mail : ☎ : portable :</p>
<p>Dates du séjour du : à partir de 16 h au à 10 h. (Merci de nous préciser l'heure de votre arrivée.)</p>	<p>Animaux acceptés: Composition de la famille : Adultes : Enfants de 2 à 17 ans: Enfants de moins de 2 ans: (Les enfants de moins de 2 ans ne sont pas pris en compte pour la capacité.)</p>

La fiche descriptive jointe au présent contrat précise l'ensemble des autres caractéristiques de l'hébergement.

Prix du séjour : €

CETTE LOCATION PRENDRA EFFET, si nous recevons à notre adresse avant le

« Un exemplaire du présent contrat daté et signé (le second exemplaire est à conserver par le locataire).

« Un acompte de _____ Euros (représentant 25 % du prix total de la location).

Le règlement ne peut s'effectuer que par, chèque bancaire établi à notre ordre, espèces ou virement via PayPal.

Au-delà de cette date : _____, cette proposition de location sera annulée et nous disposerons du gîte à notre convenance, si non réponse de votre part.

Le solde d'un montant de _____ Euros est à nous régler à l'arrivée dans le gîte, avec le chèque de caution de 900 Euros et vous sera rendu à la fin du séjour.

Je soussigné M _____ déclare être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance de la fiche descriptive jointe et des conditions générales figurant au verso du présent document.

A ELNE, le

(Signature du propriétaire)

A _____, le

(Signature du locataire précédé de la mention manuscrite «lu et approuvé »)

L'Hébergement est une Maison mitoyenne indépendante d'une Superficie de 160 m² au nombre de 4 pièces. Disposant également d'un parking commun dans le jardin clos. Le Gîte Rovina, dispose d'un grand jardin avec terrasse couverte, barbecue, et mobilier de jardin.

Il comprend une grande pièce à vivre avec une cuisine équipée : (cafetière électrique, Senseo, grille-pain, batterie de cuisine, vaisselle, four, micro-onde, réfrigérateur avec partie congélateur, plaques vitro, lave-vaisselle, Lave-linge Séchoir Table et Fer à repasser, Nécessaire de ménage Aspirateur, serpière), ouvrant sur un séjour-salon avec table fauteuils et canapés, d'une télévision (lecteur dvd), et de 3 chambres dont une équipée d'un lit bébé, et chacune avec leur salle de bain et WC séparés privatifs comprenant une baignoire/douche.

Chauffage par convecteurs électriques. Chauffe-eau électrique de 200 litres.

D'un Accès wifi.

Il peut accueillir confortablement 6 personnes à raison de 2 personnes par chambres, et une capacité maximale de 10 personnes réparties de la façon suivante :

- La chambre rez de chaussée : 2 adultes et 2 enfants (- de 16 ans). Nombre de lits 1 personne :4 x 90cm
- Les Chambres à l'étage : 2 adultes et 1 enfant (- de 16 ans). Nombre de lits 2 personnes :2 x 140cm, et 2x 90cm

Nos tarifs :

Services en option :

- Ménage : 70 €
- Draps et serviettes de bain : 15€ / Chambre

Conditions Générales :

Article 1 - durée du séjour : Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 2- conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 25 % du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée au recto.

Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

Article 3 - annulation par le locataire : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée, E-mail ou SMS au propriétaire.

a) annulation avant l'arrivée dans les lieux : l'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste également acquis au propriétaire qui demandera le solde de la location.

b) si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 4 - annulation par le propriétaire : Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées, ainsi qu'une indemnité au moins égale à celle que le locataire aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article 5 - arrivée : Le locataire doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

Article 6 - règlement du solde : Le solde de la location est versé à l'entrée dans les lieux.

Article 7 - état des lieux : Un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux. L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ. Le montant des éventuels frais de ménage est établi sur la base de calcul mentionnée dans la fiche descriptive.

Article 8 - dépôt de garantie ou caution : A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie dont le montant est indiqué au recto du présent contrat est demandé par le propriétaire. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine.

Article 9 - utilisation des lieux : Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

En respect (du décret du 15 novembre 2006), il est interdit de fumer dans les lieux collectifs, la totalité de l'établissement, les chambres comprises sont donc non-fumeur ! Les hôtes peuvent utiliser le wifi gratuitement, en respect (de la loi du 28 octobre 2009), le téléchargement est illégal.

Les propriétaires du mas de la roubine sont sensibles à l'écologie, des mesures simples, pour éviter de laisser les lumières inutilement allumées, les ventilateurs ou chauffage quand vous êtes en promenade, ainsi que ne pas laisser couler l'eau, modérer le débit lors des douches 5 à 10 minutes..., une douche consomme beaucoup moins d'eau qu'un bain... pensez-y !

Les déchets sont triés par les propriétaires, faite de même, poubelle verte tous déchets enfermés dans un sac poubelle, la poubelle jaune les plastiques, carton.

Dans le Jardin, des cendriers sont mis à disposition, (les mégots doivent être éteints et non jeté par terre !), des tables sont destinés à prendre des repas, ainsi des chaises longues sont proposées lors de vos bains de soleil, le maillot est toléré.

Le Parc auto, accueille 4 automobiles, ne prenez pas tout la place ! Le Mas de la roubine est entièrement clos, fermeture par portail électrique, il vous sera remis une télécommande pour l'actionner. Dès votre arriver un chèque de caution de 50 € vous sera demandé, la perte ou détérioration rendant inutilisable la télécommande qui vous a été confié, entrainera l'encaissement de la caution.

Article 10 - capacité : Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

Article 11 - animaux : Le présent contrat précise si le locataire peut ou non séjourner en compagnie d'un animal domestique. En cas de non-respect de cette clause par le locataire, le propriétaire peut refuser le séjour. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué. Chiens jugés dangereux (chiens de 1ère et 2ème catégorie) sont refusés.

Vous pouvez séjourner en compagnie de votre animal tout en respectant les lieux. L'animal est garant par son, (ses) propriétaire ni vicieux, ni dangereux, exempt de toutes maladies. Les déjections doivent être ramassées dans un sac et jeté dans la poubelle verte par respect pour autrui et les propriétaires. Le chien doit être tenu en laisse dans toute la propriété.

Article 12 - assurances : Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

Article 13 - paiement des charges : En fin de séjour, le locataire doit acquitter auprès du propriétaire, les charges non incluses dans le prix.

La taxe de séjour est un impôt local acquitté au propriétaire qui le reverse au trésor public.

Le règlement ne peut s'effectuer que par, chèque bancaire, espèces ou virement via PayPal, les chèques vacances ne sont pas acceptés.

Leur montant s'établit sur la base de calcul mentionnée sur le présent contrat et dans la fiche descriptive et un justificatif est remis par le propriétaire.